

ID: 038-253804710-20240131-24\_08-DE



## N° 24.08 Adoption du Budget Primitif 2024

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil syndical dûment convoqué le 23 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire à Heyrieux, le 31 janvier de l'an deux mille vingt-quatre, sous la présidence de M. Michel FAYET, élu Président en date du 23.09.2020.

Nombre de membres en exercice : 21 Titulaires / 21 Suppléants

#### Titulaires présents (11):

DENIS Christophe; FAYET Michel; GIRAUD Denis; LIGONNET Andrée; NARDY Cédric; CASTAING Patrick; ROSET Patrick; BOUSQUET Patrick; JOURDAIN Jean-Pierre; MARMONIER Pierre; VILLARD Claude.

\_=\_=\_=\_=\_=\_=

### Suppléants participants au vote (2):

POUILLON Jean-Marc; SUCHET Noël.

### Excusés et pouvoirs (0):

#### Excusés (7):

DEBES Céline; MARY Alain; DEVAUX Vanessa; VIAL Guillaume; BRUN Anh; GAUTHERON Martine; HUMBERT Claude;

Signature de la feuille de présence effectuée.

M. CASTAING Patrick, est nommée secrétaire de séance.

Il est exposé:

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le



ID: 038-253804710-20240131-24\_08-DE

Vu les orientations proposées en fonctionnement et en investissement, Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 54,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le débat d'orientation budgétaire pour 2024 qui s'est déroulé lors de la séance du 13 décembre 2023,

Je propose donc au Comité syndical :

> d'approuver le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2024, arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 45 438 397 €, réparties comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
- opérations réelles	26 979 305.00	27 068 257.57
- opérations d'ordre	3 807 230.00	65 000.00
- excédent repris au 002		3 653 277.43
Total	30 786 535.00	30 786 535.00
Investissement		
- opérations réelles	13 750 230.65	5 781 816.29
- reports de crédits	816 631.35	0
- opérations d'ordre entre	65 000.00	3 807 230.00
section		
- opérations d'ordre interne	20 000.00	20 000.00
à la section		
-excédent repris au 001		3 542 815.71
-affection des résultats au		1 500 000.00
compte 1068		
Total	14 651 862.00	14 651 862.00

- ➢ de dire que le budget principal est voté, selon la nomenclature M57 en vigueur au 01/01/2024, par nature et au niveau du chapitre sans vote formel sur chaque chapitre budgétaire avec reprise anticipée des résultats.
- > De dire que les résultats prévisionnels du budget 2023 sont inscrits dans le budget 2024 selon les termes suivants.



ID: 038-253804710-20240131-24\_08-DE

## Calcul du résultat 2023 repris par anticipation au BP 2024

Réalisations budgétaires totales de la section de fonctionnement

Recettes de l'exercice 2023 : + 27 645 764.82 Excédent 2022 repris en fonctionnement (R002): + 2 178 942.44 Dépenses de l'exercice 2023 : - 24 671 429.83 Excédent de fonctionnement 2023 brut : = 5 153 277.43

Réalisations budgétaires totales de la section d'investissement

Recettes de l'exercice 2023 : + 2343897.29 Excédent 2022 repris en investissement (R001): + 2538064.54 Dépenses de l'exercice 2023 : - 1339 146.12 Excédent d'investissement 2023 Total : = 3 542 815.71 Reports d'investissement sur 2024 : 816 631.35

Inscriptions au BP 2024:

Au compte de recette d'investissement 1068 : + 1 500 000.00

Au compte de recette d'investissement 001 : + 3 542 815.71

Au compte de recette de fonctionnement 002 : + 3 653 277.43

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Au registre sont les signatures, pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 31 janvier 2024

Michel FAYET, Président

## SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINE - BUDGET S.M.N.D - BP - 2

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le

Berger Levrault

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

ID: 038-253804710-20240131-24\_08-DE

A

Nombre de membres en exercice : 21 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES:

Pour: 0 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation: 23/01/2024

Présenté par Le Président (1), A Heyrieux, le 31/01/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire A Heyrieux, le 31/01/2024 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

CAPI - BUSSY Chantal	
CAPI - DEBES Céline	
CAPI - DENIS Christophe	
CAPI - FAYET Michel	
CAPI - GIRARD Jean Pierre	
CAPI - GIRAUD Denis	
CAPI - LIGONNET Andrée	Liefoulla.
CAPI - MARY Alain	
CAPI - NARDY Cédric	( and )
CAPI - VIAL Guillaume	
CCEL - BOUSQUET Patrick	
CCEL - CHAMPEAU Hervé	
CCEL - IBANEZ Raphaël	
CCEL - JOURDAIN Jean Pierre	
CCEL - MARMONIER Pierre	· 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
CCEL - VILLARD Claude	·
COLL'in - BICHET Fabien	
COLL'in - CASTAING Patrick	
COLL'in - DEVAUX Vanessa	
COLL'in - ROSET Patrick	Total

# SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINE - BUDGET S.M.N.D - BP

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le



V - ARRETE ET SIGNATURES ARRETE ET SIGNATURES

ID: 038-253804710-20240131-24\_08-DE

COLL'in - VERNAY Julie	
SCAPI - BACCAM Marguerite	
SCAPI - BERGER Alain	
SCAPI - BRUN Anh	
SCAPI - CHALESSIN Sébastien	
SCAPI - GAGET Mathieu	
SCAPI - LEGAY BELLOD Gaël	
SCAPI - MAILLET Dorian	
SCAPI - POUILLON Jean Marc	
SCAPI - ROULOT Océane	
SCAPI - SUCHET Noël	-CH
SCCEL - COLLET Jacques	:
SCCEL - GAUTHERON Martine	
SCCEL - HUMBERT Claude	
SCCEL - LAURENT Cédric	
SCCEL - NICOLIER Danielle	
SCCEL - NOTIN Stéphanie	
SCOLL'in - CARLES Michel	
SCOLL'in - CAUQUIL Alain	
SCOLL'in - MUCCIARELLI Laurence	
SCOLL'in - PORRETTA René	
SCOLL'in - VERNAY Aurélie	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Heyrieux, le

<sup>(1)</sup> Indiquer « la présidente » ou « le président ».

<sup>(2)</sup> Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

<sup>(3)</sup> L'ajout des signataires est désormais facultatif.